

CHÈQUE CULTURE

POUR LES JEUNES VALENTINOIS
SCOLARISÉS DU CP AU CM2

VILLE DE
VALENCE



LE CHÈQUE CULTURE EST UNE AIDE FINANCIÈRE PROPOSÉE PAR LA VILLE AFIN D'ENCOURAGER LA PRATIQUE D'ACTIVITÉ CULTURELLE DES JEUNES VALENTINOIS.

Cette aide financière, calculée sur le critère de revenus des familles éligibles (quotient familial inférieur à 1037), participe au paiement de l'inscription dans une structure privée valentinoise (associative ou entreprise) partenaire de l'opération.

Elle est versée sous la forme de chèque vacances émis par l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV) et varie de 20 à 40 € par enfant en fonction du montant de l'inscription à l'activité.

+ d'infos au 04 75 79 23 50 et sur valence.fr



FORMULAIRE DE DEMANDE CHÈQUE CULTURE - 2024/2025

À renvoyer avant le 27 juin 2025

ÉTAPE 1 : JE REMPLIS LE FORMULAIRE

- › Nom et prénom du demandeur (parents) :
- › Adresse et téléphone :
- › École et classe fréquentées par mon enfant (du CP au CM2) :
- › Je souhaite bénéficier du chèque culture pour mon enfant :
- › Inscrit dans la structure* :
- › À l'activité** :
- › Pour l'année :
- › Ou pour un stage du au

ÉTAPE 2 : JE JOINS LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

- › Photocopie du livret de famille des parents et des enfants
- › Photocopie de l'attestation CAF de quotient familial de moins de 6 mois
- › Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- › Facture précisant le montant de l'inscription et le nom de l'enfant

ÉTAPE 3 : J'ENVOIE MA DEMANDE PAR COURRIER :

Ville de Valence - Direction Sports Culture Événementiels et Vie Associative
1, place de la Liberté - 26000 Valence Cedex

*Structure privée domiciliée à Valence dûment déclarées et disposant d'un numéro SIREN ou RNA.

** Enseignement d'une pratique visant la progression technique et le développement global de l'enfant dans les domaines de la musique, du théâtre, de la danse, des arts visuels, des arts plastiques ou des métiers d'art.

*** L'aide est accordée pour un enfant, une fois par année scolaire (septembre à août). Elle n'est pas cumulable avec le dispositif municipal du chèque sport pour un même enfant dans la même structure hormis dans les structures de quartier.

FORMULAIRE DE DEMANDE CHÈQUE CULTURE - 2024/2025

À renvoyer avant le 27 juin 2025

ÉTAPE 1 : JE REMPLIS LE FORMULAIRE

- › Nom et prénom du demandeur (parents) :
- › Adresse et téléphone :
-
- › École et classe fréquentées par mon enfant (du CP au CM2) :
- › Je souhaite bénéficier du chèque culture pour mon enfant :
- › Inscrit dans la structure* :
- › À l'activité** :
- › Pour l'année :
- › Ou pour un stage du ou

ÉTAPE 2 : JE JOINS LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

- › Photocopie du livret de famille des parents et des enfants
- › Photocopie de l'attestation CAF de quotient familial de moins de 6 mois
- › Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- › Facture précisant le montant de l'inscription et le nom de l'enfant

ÉTAPE 3 : J'ENVOIE MA DEMANDE PAR COURRIER :

Ville de Valence - Direction Sports Culture Événementiels et Vie Associative
1, place de la Liberté - 26000 Valence Cedex

*Structure privée domiciliée à Valence dûment déclarées et disposant d'un numéro SIREN ou RNA.

** Enseignement d'une pratique visant la progression technique et le développement global de l'enfant dans les domaines de la musique, du théâtre, de la danse, des arts visuels, des arts plastiques ou des métiers d'art.

*** L'aide est accordée pour un enfant, une fois par année scolaire (septembre à août). Elle n'est pas cumulable avec le dispositif municipal du chèque sport pour un même enfant dans la même structure hormis dans les structures de quartier.